

taire de Légation du Roi de Prusse a fait entendre à plusieurs Membres du Gouvernement, que non-obstant la démarche que ce Prince venoit de faire, en fournissant des troupes auxiliaires à la Cour de Francfort, il étoit toujours disposé à s'employer au rétablissement de la paix, & qu'il verroit avec bien de la satisfaction que les Etats Généraux voulussent se joindre à lui, pour arriver à un but si salutaire. Mr. Beck a depuis déclaré par ordre de sa Cour, au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, que l'Article séparé qu'on auroit ajouté à ceux du Traité d'Union de Francfort, de même qu'une Convention entre le Roi son Maître & la Reine de Hongrie qui auroit été signée à *Klein-Schellenberg* dans la Haute Silesie le 9. Octobre 1741., & qui sont des pièces annexées à la réponse donnée au Comte de Dohna à Vienne, devoient être tenuës comme destituées de tout fondement. Le Comte de Sinsheim, Ministre de la Cour de Francfort, a fait une semblable déclaration par rapport à l'Article séparé.

P A Y S - B A S.

L'Armée des Hauts Alliés, quoique supérieure de beaucoup à celle de France, n'avoit pas encore jugé à propos de rien entreprendre vers le milieu de Septembre contre aucune des Places qui paroïssent menacées d'un Siège; mais les courses des Hussars & des Compagnies franches qui font la petite guerre, sont fort fréquentes, & se font toujours avec succès. Cette Armée consistant présentement en 70. Bataillons & 214. Escadrons, outre 12. Escadrons de Hussars & six Compagnies franches, toutes

S            très-